

Question 30 : (traduit de l'anglais)

Est-ce qu'une communauté autochtone, qui fait partie d'une nation autochtone plus large, peut soumettre 2 projets de 25 MW?

Réponse 30 :

Il n'y a pas de limite au nombre de soumissions (projet de 25 MW ou moins) que peut soumettre un soumissionnaire.

À l'étape 3 du processus de sélection, lorsque des combinaisons seront formées pour le nombre de MW recherché, Hydro-Québec Distribution s'assurera que toutes les combinaisons respectent les exigences maximum énumérées à l'article 1.1 du document d'appel d'offres.